

Question écrite du 28 octobre 2020 de M. Valentin Dujoux: «Dérogations sur le bruit: quelle est la position du Conseil administratif?»

Le 20 octobre dernier, un article de la *Tribune de Genève* informait que des dérogations aux normes antibruit étaient mises en consultation, notamment entre Balexert et le pont Butin, concernant de fait Vernier et la Ville de Genève. Par ailleurs, il semblerait que 209 allègements sur des artères municipales aient été prononcés en 2018.

La ville ne peut être réduite à un axe de passage routier. Il s'agit avant tout du lieu de vie de 200 000 Genevoises et Genevois. En parallèle, la santé de la population ne peut être minimisée face aux nuisances sonores. Le bruit, notamment lié au trafic routier, représente une gêne persistante et une pollution sonore forte pour de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de la ville de Genève.

A ce sujet, j'aimerais connaître la position du Conseil administratif en ce qui concerne les dérogations au bruit qui concernent le territoire de la Ville de Genève, et lesquelles concernent notre commune.